



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 mars 2021  
Français  
Original : anglais

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office  
des Nations Unies contre la drogue et le crime  
et des États Membres dans le domaine de la prévention  
du crime et de la justice pénale : ratification  
et application des instruments internationaux  
visant à prévenir et à combattre le terrorisme**

### **Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport passe en revue les activités menées en 2020 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour aider les États Membres à devenir parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme et à les appliquer, mais aussi à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il met également en exergue les principales réalisations de l'Office, qui fournit une assistance technique sur les aspects juridiques et liés la justice pénale de la lutte contre le terrorisme, tout en tenant compte des défis qui se profilent et de l'évolution des besoins des États Membres, notamment les difficultés résultant de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19). Le rapport présente un ensemble de conclusions soumises à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour examen.

\* E/CN.15/2021/1.



## I. Introduction

1. La prévention du terrorisme et l'élimination des conditions propices au terrorisme sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) contribue directement à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »).

2. L'ONUDC a pour mandat de fournir aux pays, à leur demande, une assistance technique sur les aspects normatifs, politiques, stratégiques, institutionnels et opérationnels de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pouvant conduire au terrorisme. L'Assemblée générale a réaffirmé et précisé ce mandat dans plusieurs de ses résolutions récentes, notamment les résolutions [74/194](#) et [75/145](#), sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international ; la résolution [74/175](#) sur l'assistance technique fournie par l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; la résolution [73/305](#), sur le renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme ; les résolutions [72/196](#) et [73/186](#) sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique ; et la résolution [72/284](#), sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

3. Dans sa résolution [74/175](#), l'Assemblée générale a prié l'ONUDC de continuer de fournir aux États Membres une assistance en ce qui concerne les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme ; la coopération juridique et judiciaire internationale contre le terrorisme, y compris dans les affaires pénales relatives aux combattants terroristes étrangers ; la coopération internationale en matière pénale ; la collecte, l'analyse, la préservation, la conservation, l'utilisation et l'échange de preuves électroniques et scientifiques aux fins des enquêtes et des poursuites relatives au terrorisme et aux infractions connexes ; l'entraide judiciaire ; les mesures de lutte contre le financement du terrorisme ; les liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme ; les mesures de justice pénale et les stratégies de réduction du risque d'attaques terroristes contre des infrastructures essentielles ; le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire ; les programmes destinés aux victimes du terrorisme ; la prise en compte des questions de genre dans les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme ; et la prévention de l'implication d'enfants dans des groupes terroristes, la réadaptation et la réinsertion des enfants associés à ces groupes, et la façon de veiller à ce que le traitement réservé à tout enfant soupçonné, accusé ou reconnu coupable d'avoir enfreint la loi, en particulier ceux qui sont privés de liberté, et à tout enfant victime ou témoin d'une infraction soit conforme au droit international.

4. Les travaux de l'Office sont aussi guidés par des résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité, notamment par la résolution [2482 \(2019\)](#), sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales ; la résolution [2467 \(2019\)](#), sur les femmes, la paix et la sécurité et les violences sexuelles commises en période de conflit ; la résolution [2462 \(2019\)](#), sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et la nécessité de prévenir et de combattre le financement du terrorisme ; la résolution [2341 \(2017\)](#), sur les menaces terroristes qui planent sur les infrastructures critiques ; la résolution [2347 \(2017\)](#), sur la destruction du patrimoine culturel et la contrebande de biens culturels par des groupes terroristes lors de conflits armés ; la résolution [2354 \(2017\)](#), sur la lutte contre les discours terroristes ; la résolution [2368 \(2017\)](#), qui réaffirme le régime des sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) ; la résolution [2370 \(2017\)](#), qui vise à empêcher les terroristes d'acquérir des armes ; et la résolution [2396](#)

(2017), sur le retour et la réinstallation des combattants terroristes dans leur pays d'origine ou de nationalité, ou dans des pays tiers. Conformément aux résolutions 2444 (2018) et 2498 (2019), l'Office est chargé, par l'intermédiaire du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, de travailler avec la Somalie et les pays concernés pour élaborer des stratégies propres à perturber le trafic de charbon de bois et d'autres marchandises qui financent Al-Shabaab en Somalie.

5. Le présent rapport couvre les principales activités entreprises par l'ONUDC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a aidé les États Membres et les organisations régionales dans leurs efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme, dans le cadre de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a plus particulièrement aidé les États Membres à adhérer aux 19 instruments juridiques internationaux en la matière, à les ratifier et à les appliquer, ainsi qu'à concevoir des mesures de prévention du crime et de justice pénale efficaces et respectueuses des normes relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit. Par suite des conséquences de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), l'Office a rapidement adapté son assistance aux États Membres compte tenu de l'évolution de leurs besoins et des restrictions d'accès.

## II. Maladie à coronavirus (COVID-19) : impact et réponses

6. La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les manifestations du terrorisme. Dans plusieurs pays, la menace du terrorisme a été exacerbée par la pandémie. Cela s'explique en partie par la réorientation de ressources initialement destinées aux agents des services de détection et de répression et de la justice pénale luttant contre le terrorisme pour faire face à la crise sanitaire. La pandémie a aussi mis en évidence les vulnérabilités aux formes nouvelles et émergentes de terrorisme, telles que l'utilisation à des fins abusives des technologies numériques, les cyberattaques contre des infrastructures critiques et le bioterrorisme. Comme une grande partie de la vie quotidienne consiste de plus en plus en activités en ligne pour de nombreuses personnes, y compris les millions de jeunes qui apprennent désormais à distance, les terroristes exploitent les médias sociaux et les outils de communication pour radicaliser, recruter, collecter des fonds et inciter à des attaques.

7. La pandémie a entravé les efforts visant à rapatrier des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec des groupes terroristes dans les zones de conflit, notamment des femmes et des enfants. Des services essentiels pour les victimes du terrorisme, tels que les procédures de justice pénale et le soutien psychologique, ont été interrompus, retardés ou supprimés. Les groupes terroristes ont vu dans l'incertitude créée par la pandémie une occasion d'exploiter la désorganisation et les incidences socioéconomiques et politiques négatives de la pandémie. On a observé une augmentation des attaques terroristes dans certaines régions d'Afrique et du Moyen-Orient. En Autriche, un attentat terroriste a été perpétré dans un quartier très fréquenté de Vienne, où les restaurants sont nombreux, en novembre 2020, à la veille d'une fermeture d'un mois à cause de la COVID-19.

8. S'adaptant aux restrictions causées par la pandémie de COVID-19, l'Office a fait en sorte que les États Membres continuent de recevoir l'appui essentiel requis pour la prévention du terrorisme. Il a mené ses activités d'assistance technique antiterroriste en grande partie en ligne et a ainsi formé plus d'un millier d'agents de la justice pénale et des services de détection et de répression depuis le début de la pandémie. Le principal outil utilisé a été la Plateforme d'apprentissage contre le terrorisme de l'ONUDC, qui a contribué à elle seule à la formation de plus de 720 praticiens. Les enregistrements des sessions de formation menées via la plateforme ont été visionnés ou téléchargés 2 325 fois au cours de l'année 2020. La plateforme permet de toucher un large public, composé de praticiens de la justice pénale et des services de détection et de répression, d'experts de la lutte antiterroriste, d'établissements de formation, de la société civile et du secteur privé, et facilite le réseautage en ligne, le suivi des sessions de formation et l'analyse de l'impact à long terme.

9. L'ONUUDC a mis au point un nouvel outil pour la plateforme, appelé « iRooms », conçu pour offrir un environnement sécurisé afin de former les praticiens de la lutte antiterroriste aux nouvelles menaces. Cet outil fait office de guichet unique pour la fourniture de l'assistance technique, la diffusion des bonnes pratiques, l'établissement de bilans et l'élaboration de nouveaux outils de prévention du terrorisme. Il comporte aussi des ressources pertinentes telles que des manuels, des solutions clefs, des rapports, des guides, des cours en ligne et des séries de webinaires. Il vise à renforcer la coopération dans les affaires de terrorisme entre différents systèmes juridiques et à fournir aux utilisateurs un large éventail d'outils et de fonctions conçus pour favoriser l'interaction entre les participants et les experts.

10. Parmi les ateliers proposés par l'intermédiaire de la plateforme figurent par exemple un atelier pour le Bangladesh sur les techniques d'enquête dans un cadre transfrontalier, tenu en août 2020, et des ateliers pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sur l'application de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, organisés en octobre et décembre 2020. Un cours de formation avancée sur la conduite d'enquêtes sur les renseignements tirés du domaine public et les médias sociaux a été dispensé à des agents libanais en mai 2020. L'ONUUDC a utilisé la plateforme pour organiser, en avril 2020, une réunion d'experts chargée de mettre au point un module de formation sur les preuves numériques avec des partenaires d'organisations internationales et de centres de formation du monde entier.

11. En partenariat avec l'Institut international pour la justice et l'état de droit, l'ONUUDC a organisé plusieurs activités sur l'accès à distance aux procédures pénales dans les affaires de terrorisme, afin d'aider les autorités à poursuivre leur travail pendant la pandémie dans un environnement sûr. Les activités comprenaient deux réunions de groupes d'experts en ligne portant sur des questions juridiques et techniques, et mettant l'accent sur les droits de l'homme. L'Office a aussi publié une brochure intitulée *Guidelines for policing during the COVID-19 emergency* au Nigéria afin de réduire le risque d'infection parmi les agents travaillant à la protection du public contre les activités criminelles et terroristes.

12. L'Office s'est efforcé de faire mieux connaître et comprendre les mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'encontre des enfants, en particulier dans le contexte du terrorisme, et d'expliquer comment protéger les droits des enfants privés de liberté pendant la pandémie de COVID-19. Compte tenu de l'accessibilité limitée des homologues pendant la pandémie de COVID-19, un ensemble de cinq modules d'apprentissage en ligne était en cours d'élaboration en 2020, pour mise à disposition en 2021. En outre, des évaluations des besoins, des tables rondes et des ateliers ont été réalisés en ligne pour plusieurs régions. L'Office a aussi élaboré une publication sur la manière de mieux protéger les enfants privés de liberté pendant la pandémie de COVID-19, y compris ceux qui sont accusés d'infractions liées au terrorisme.

### III. Fourniture d'une assistance technique

#### A. Mesures de justice pénale contre le terrorisme

13. Depuis 2003, l'ONUUDC a fourni aux États Membres qui en ont fait la demande une assistance technique à l'appui de leurs mesures de justice pénale contre le terrorisme, en leur donnant des conseils en matière de normes et de stratégie et en renforçant les capacités de plus de 30 000 personnes. L'assistance couvre tous les aspects de l'action de la justice pénale, y compris l'adhésion aux instruments internationaux et l'élaboration d'une législation conforme au niveau national ; l'élaboration d'une stratégie, d'une politique et de plans d'action nationaux pour la prévention du terrorisme ; le renforcement des capacités des autorités de détection et de répression chargées de prévenir et combattre le terrorisme, y compris pour faciliter la coopération interservices aux niveaux national et international ; le renforcement de la capacité de prévenir l'acquisition illégale et le trafic d'armes à feu par les terroristes ; le renforcement de la capacité des procureurs de monter des dossiers de

terrorisme et d'engager des poursuites ; la facilitation de l'entraide judiciaire entre les procureurs et les autorités centrales ; le renforcement de la capacité des juges chargés de statuer sur les affaires de terrorisme ; et l'appui aux initiatives sur la réforme pénitentiaire, les peines de substitution à l'emprisonnement, la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi que la réadaptation et la réinsertion des victimes, des témoins et des délinquants.

14. L'assistance est fournie à la demande des États Membres et répond, notamment, aux besoins prioritaires recensés lors des visites d'évaluation de pays menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), auxquelles l'ONUUDC participe activement. Le programme de prévention du terrorisme de l'Office est mis en œuvre par son Service de la prévention du terrorisme, ainsi que par le personnel chargé du programme et autre personnel au siège et dans son vaste réseau de bureaux extérieurs.

## 1. Assistance législative

15. L'ONUUDC a continué de plaider en faveur de l'adhésion universelle aux 19 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme, en aidant les États Membres à y adhérer et à en appliquer les dispositions au niveau national. En 2020, Cuba a été le cinquième État Membre à devenir partie à l'ensemble des 19 instruments, rejoignant ainsi la Côte d'Ivoire, le Kazakhstan, la République dominicaine et la Turquie.

16. Grâce à l'assistance technique fournie par l'Office, en 2020, Saint-Kitts-et-Nevis est devenu partie à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et l'Angola et l'Érythrée sont devenues parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à son amendement.

17. En septembre 2020, dans un contexte de préoccupations croissantes quant à l'utilisation potentielle d'agents biologiques par des groupes terroristes, l'Office a organisé une activité de sensibilisation en ligne sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme biologique. L'activité visait à faire connaître les instruments juridiques internationaux existants qui concernent la menace de terrorisme biologique et à discuter des synergies et des complémentarités.

18. Avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office exécute un projet mondial, financé par l'Union européenne, visant à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, notamment en aidant les États Membres à adhérer à la Convention, puis à l'incorporer dans le droit interne et à l'appliquer. Le projet a comporté des activités de sensibilisation telles que des réunions de haut niveau et des actions de mobilisation impliquant des représentants des organes législatifs et des décideurs politiques, la réalisation d'une étude universitaire sur les raisons et les difficultés qui empêchent les États Membres de devenir parties à la Convention, et des ateliers de renforcement des capacités pour l'amélioration de la sécurité nucléaire. En 2020, dans le cadre du projet, l'ONUUDC a procédé à un examen de la législation nationale du Paraguay, à sa demande, en relation avec la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement. En octobre 2020, l'ONUUDC a organisé une formation en ligne sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire à l'intention des États africains anglophones non parties à la Convention.

19. Le projet complète les travaux en cours sur le renforcement des cadres juridiques pour la sécurité nucléaire, financés par le Canada. Dans ce contexte, l'ONUUDC a produit un module d'apprentissage en ligne sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Le module est actuellement disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, ainsi qu'en portugais. En décembre 2020, plus de 1 200 praticiens de plus de 90 pays avaient achevé le module avec succès. En février 2020, l'ONUUDC a organisé un atelier national sur la Convention internationale pour la répression des actes de

terrorisme nucléaire pour les Philippines. Le même mois, l'Office a organisé un atelier pour les pays de la Communauté des Caraïbes sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement.

20. En 2020, l'ONU DC a élaboré et lancé une série de webinaires sur le thème « Lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire : approches juridiques internationales et mesures de justice pénale ». Les webinaires visaient à renforcer la capacité des États Membres de détecter et de contrer la menace d'acquisition de matières ou d'armes chimiques, biologiques et radiologiques par des acteurs non étatiques, y compris pour le terrorisme nucléaire ; à faire mieux connaître le cadre juridique international applicable ; et à renforcer les capacités des agents de la justice pénale et des autres parties prenantes d'enquêter sur les affaires, d'en poursuivre les responsables et de les juger. En 2020, 11 webinaires de ce type ont été organisés, en anglais, en espagnol ou en français.

21. En avril 2020, le Tchad a adopté une nouvelle loi sur la lutte antiterroriste, résultat du soutien fourni par l'ONU DC sous la forme d'ateliers de rédaction de textes législatifs et d'actions de mobilisation associant des parties prenantes nationales. Fait important, la loi a mis fin à l'application de la peine de mort pour les infractions liées au terrorisme. En janvier 2020, l'Éthiopie a approuvé une nouvelle législation antiterroriste fondée en partie sur les recommandations de l'ONU DC et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

22. Au cours de l'année 2020, l'ONU DC a soutenu la rédaction d'un code de procédure pénale révisé pour le Mali, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et d'autres entités des Nations Unies. Sa contribution comprenait des dispositions détaillées sur les techniques d'enquête spéciales visant à faciliter le traitement des affaires relevant de la lutte antiterroriste, ainsi que des dispositions sur l'entraide judiciaire et la protection des victimes et des témoins.

23. En juillet 2020, l'Office a fourni des services de conseil juridique au Gouvernement kazakh concernant la version préliminaire d'un futur ensemble de règles et d'échéances pour la réadaptation sociale des enfants affectés par des activités terroristes.

24. Dans le cadre du programme conjoint de l'Union interparlementaire, du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'ONU DC sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, une série de consultations en ligne d'experts de la législation type relative aux victimes du terrorisme a été organisée en 2020. Ces consultations ont constitué une première étape dans la rédaction de dispositions législatives types concernant les victimes du terrorisme. Dans le cadre du programme, les partenaires ont aussi collaboré pour conseiller les États Membres sur la législation antiterroriste.

25. L'ONU DC a continué de tenir à jour ses bases de données juridiques en ligne sur la lutte antiterroriste, disponibles sur le portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC). La plateforme héberge des informations relatives à la législation nationale et régionale sur la lutte antiterroriste et les infractions pénales connexes, servant d'outil d'assistance technique et d'information pour les décideurs, les praticiens des services de détection et de répression et de la justice, les universitaires et les médias. Elle comprend aussi une base de données relatives à la jurisprudence nationale en matière de terrorisme et d'infractions pénales connexes.

## 2. Élaboration de politiques et de stratégies

26. L'Office a aidé à élaborer la stratégie nationale du Burkina Faso sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a aussi soutenu l'élaboration de stratégies de lutte contre la criminalité maritime, y compris de dispositions juridiques instituant des infractions de terrorisme maritime, au Ghana et

au Nigéria. Dans le bassin du lac Tchad, l'ONUUDC a aidé la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine et les États Membres touchés par Boko Haram à mettre en œuvre une stratégie régionale sur la recherche, la poursuite, la réadaptation et la réinsertion des personnes associées à Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad.

27. Le Mozambique et l'ONUUDC se sont mis d'accord sur un document-cadre de stratégie et de coopération qui présente des mesures globales de prévention de la criminalité et de justice pénale pour le pays, y compris des mesures de prévention du terrorisme. Ce document, appelé « feuille de route de Maputo », a été approuvé par le Premier Ministre mozambicain en 2020 et oriente l'assistance de l'ONUUDC visant à aider le Mozambique à relever les défis de la sécurité et de la gouvernance. Dans ce contexte, l'ONUUDC a continué de fournir et d'étendre son assistance au Mozambique en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme.

28. En 2020, l'Office a soutenu les autorités des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est dans l'élaboration de plans, de stratégies et d'approches nationaux multidisciplinaires et collaboratifs visant à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans le contexte de la COVID-19, y compris les solutions à apporter au problème du retour ou de la réinstallation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille. Sur la base de l'assistance technique fournie par l'Office et d'autres entités des Nations Unies, le Gouvernement maldivien a élaboré et approuvé le Plan d'action national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pour la période 2019-2024 en juillet 2020.

29. En Indonésie, l'Office a contribué au projet de plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, ainsi qu'à d'autres documents d'orientation stratégique et règlements relatifs à la lutte contre le terrorisme, au soutien aux victimes du terrorisme et à la protection des enfants associés à des groupes terroristes. En 2020, l'ONUUDC a coorganisé un événement de haut niveau sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, auquel ont participé des délégués d'Indonésie, de Malaisie, des Maldives et des Philippines. L'objectif de cet événement était de mesurer la volonté politique d'adopter la feuille de route de l'ONUUDC sur le traitement des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents. À l'issue de l'événement, le Gouvernement indonésien a lancé l'Appel de Bali, déclaration politique d'approbation de la feuille de route et d'engagement à la traduire en actions concrètes au niveau national.

30. En 2020, le Pakistan et l'ONUUDC ont convenu d'un cadre stratégique sur la prévention du terrorisme visant à renforcer les mesures de justice pénale au Pakistan pour prévenir et combattre le terrorisme. L'un des principaux objectifs du cadre est de soutenir les parties prenantes fédérales et provinciales en établissant des pratiques communes afin d'harmoniser les efforts faits pour prévenir plus efficacement le terrorisme. Ce cadre fait suite à la mise en œuvre du projet pakistanais de lutte antiterroriste, élaboré conjointement avec le Gouvernement pakistanais, en partenariat avec l'Union européenne. Le projet se poursuit et a renforcé la coordination interservices et les processus liés aux préenquêtes, aux enquêtes, aux poursuites et au jugement des affaires de terrorisme dans les provinces de Khyber Pakhtunkhwa et de Sindh.

31. Comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2482 \(2019\)](#), l'ONUUDC a collaboré avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour préparer un rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États Membres et les entités du Pacte mondial des Nations Unies pour traiter la question des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Le rapport, basé sur les contributions reçues des États Membres, décrit les mesures déjà adoptées par les États et recense les bonnes pratiques et les domaines d'action future pour aider les États Membres à mieux faire face aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

### 3. Renforcement des capacités de répression pénale du terrorisme

32. L'ONUDDC a continué d'aider les États Membres à améliorer leurs mesures de justice pénale visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

#### a) Afrique et Moyen-Orient

##### *Afrique de l'Ouest*

33. En partenariat avec le Nigéria, l'Union européenne et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office a soutenu le renforcement des mesures de justice pénale visant à combattre le terrorisme, en aidant plus particulièrement le Nigéria à résoudre les problèmes que rencontre la justice pénale dans le nord-est du pays, région la plus touchée par le terrorisme. L'assistance technique a porté sur la collecte de preuves dans les situations de conflit et sur la formation des procureurs, des avocats et des juges qui travaillent activement au traitement des affaires impliquant des suspects de Boko Haram. Cette assistance a notamment consisté à faciliter l'accès régulier des procureurs nigériens au centre commun d'enquête situé dans le nord-est du Nigéria, afin qu'ils puissent examiner les dossiers et consulter les enquêteurs, et l'accès des avocats de la défense nigériens aux prévenus avant le procès, afin de garantir l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme.

34. Au Nigéria, l'ONUDDC a utilisé le nouveau module de formation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les mesures de justice pénale en matière de terrorisme pour aider les personnes concernées à aborder cette problématique dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. En 2020, grâce à un partenariat avec l'Association nationale des femmes juges du Nigéria, plus de 300 juges et procureurs nigériens ont reçu une formation basée sur le module de formation. En outre, en janvier 2020, à la demande du Ministère nigérien de la justice, l'ONUDDC a mené une mission d'orientation sur les mesures visant à prévenir et à combattre la violence faite aux enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents.

35. L'assistance technique de l'ONUDDC sur la prévention du terrorisme au Sahel a contribué à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Au Niger et au Nigéria, l'Office a fourni une assistance technique pour promouvoir la responsabilité et la poursuite des infractions terroristes en renforçant les capacités et la coordination interservices au niveau national dans la collecte, la préservation et le partage des informations et du matériel recueillis par l'armée dans les zones de conflit. Cette assistance technique spécialisée a ensuite été étendue à d'autres pays de la région, dont le Burkina Faso et le Mali.

36. L'Office a apporté son aide aux services judiciaires et d'enquête spécialisés dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Les activités étaient axées sur l'instruction et la poursuite des affaires liées au terrorisme, notamment sur l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, la protection des témoins et des victimes et la coopération internationale. Soulignant les liens entre l'enlèvement et la réduction en esclavage de femmes et d'enfants par des groupes terroristes et la traite des personnes, l'Office a aussi travaillé avec la composante police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en ce qui concerne la traite des personnes et le trafic de migrants.

37. Pour renforcer le soutien aux victimes du terrorisme au Niger, l'Office a organisé deux activités impliquant des praticiens de différentes institutions, leur présentant le cadre juridique international sur le soutien aux victimes du terrorisme, les rôles que les organisations de la société civile peuvent jouer, et les types d'aide juridique et psychologique qui peuvent être offerts aux victimes du terrorisme.

38. En réponse aux besoins exprimés par le Comité national de coordination des activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du Burkina Faso, en 2020, l'ONUDDC a fourni aux autorités nationales du matériel de vidéoconférence et dispensé plusieurs cours de formation en ligne afin de renforcer

leur capacité de détecter, d'analyser et de perturber le financement du terrorisme, et d'améliorer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux.

39. En 2020, l'ONUSUDC a aidé le Ghana et le Togo, dans le cadre du groupe de travail de la région Afrique de l'Ouest du Forum mondial contre le terrorisme, à renforcer leurs mesures de lutte antiterroriste. L'assistance technique s'est concentrée sur le renforcement de la coopération policière internationale et du partage d'informations par l'utilisation des outils et des bases de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), sur les enquêtes et les poursuites concernant les combattants terroristes étrangers, ainsi que sur la sécurité et la gestion des frontières.

40. En coopération avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUSUDC a continué de dispenser aux fonctionnaires des douanes, de la police, des services de lutte contre les stupéfiants et d'autres services de détection et de répression une formation au contrôle des activités commerciales et des exportations stratégiques. En outre, en 2020, l'ONUSUDC a participé à l'opération Tentacle, menée par l'OMD pour aider les États d'Afrique de l'Ouest à lutter contre la contrebande d'espèces en vrac. L'initiative vise en particulier à faire progresser les enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à la suite de saisies effectuées aux frontières.

41. Dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu et en coopération avec INTERPOL, l'ONUSUDC a coordonné une opération transfrontalière au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger en 2020. L'opération, dont le nom de code était KAFO II, visait à intercepter des armes à feu, des munitions et des explosifs illicites et à démanteler les réseaux de trafic utilisés pour approvisionner les terroristes en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Dans le cadre de cette opération, les agents de première ligne ont vérifié l'identité de plus de 12 000 personnes, véhicules, conteneurs et marchandises par comparaison avec les bases de données criminelles internationales et ont effectué des fouilles physiques. Outre l'arrestation de terroristes présumés, les agents ont saisi des armes à feu et toute une série de produits illicites, notamment de la dynamite, des cordeaux de détonateurs, des munitions et des drogues illicites. En outre, de nouvelles tendances ont été observées, puisque les saisies incluaient des carburants de contrebande faisant l'objet d'un trafic destiné à financer des groupes terroristes dans la région et des explosifs de contrebande utilisés pour l'exploitation minière illégale, elle aussi source de financement du terrorisme.

#### *Afrique de l'Est*

42. En 2020, l'ONUSUDC a soutenu le Centre d'excellence régional de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est. Ce soutien visait à aider le Centre à devenir un centre régional de connaissances et de formation pour les pays d'Afrique de l'Est afin de faciliter la collaboration dans la lutte contre le terrorisme. Il comprenait la production conjointe de plusieurs documents thématiques et de rapports sur les tendances en matière de lutte antiterroriste, ainsi que l'organisation d'activités régionales de renforcement des capacités répondant aux besoins de la région.

43. L'ONUSUDC a continué de fournir une assistance technique sur les enquêtes financières dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, les principaux bénéficiaires de cette formation dans la région étant l'Érythrée et la Somalie. En 2020, l'ONUSUDC a élaboré un module d'apprentissage en ligne sur la perturbation des flux financiers dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Ce module est actuellement conçu pour la Somalie, mais il sera adapté à différents contextes et langues dans la prochaine phase.

#### *Afrique australe*

44. L'ONUSUDC a élargi son soutien aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, notamment l'Afrique du Sud, le Botswana et le Mozambique, pour le renforcement des mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit propres à prévenir et combattre le terrorisme. Au Mozambique, il a fourni une assistance pour le renforcement des capacités en matière de lutte antiterroriste, la première du genre

dans le pays, en proposant une formation pratique et des activités de mentorat à l'intention des enquêteurs, des procureurs et des juges, notamment aux hauts fonctionnaires de la justice pénale et à ceux qui sont le plus activement impliqués dans les affaires de terrorisme. L'ONUSUDC a aussi encouragé la coopération interservices en matière de lutte antiterroriste, ce qui a conduit à l'élaboration de recommandations pour de nouvelles actions. L'assistance a été fournie dans le cadre de la feuille de route de l'assistance technique élaborée par l'ONUSUDC et le Gouvernement mozambicain, qui a été approuvée en 2020.

#### *Afrique du Nord*

45. L'Office a soutenu les autorités marocaines dans leurs efforts de lutte contre le financement du terrorisme. En 2020, il a fourni une assistance pour développer la capacité opérationnelle des agents de la justice pénale à prévenir, instruire, poursuivre et juger les affaires y relatives. Dans ce cadre, un comité directeur national sur la lutte contre le financement du terrorisme a été créé. Le comité est composé de l'Unité de traitement du renseignement financier ; de la Présidence du ministère public ; du Ministère de la justice ; du Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ; de la Gendarmerie royale ; de l'Administration des douanes et impôts indirects ; du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ; de l'Institut supérieur de la magistrature ; et de la Direction générale de la sûreté nationale. Le comité directeur, avec le soutien de l'ONUSUDC, a élaboré à l'intention des praticiens de la justice pénale un manuel d'instruction sur les enquêtes relatives au financement du terrorisme.

46. En janvier et février 2020, une formation technique avancée sur les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions liées à l'utilisation d'Internet à des fins terroristes a été dispensée aux autorités du Maroc et de la Tunisie. Les praticiens ont formulé des recommandations concernant les besoins supplémentaires d'assistance en matière de cadres normatifs et législatifs, de coordination interservices, de coopération internationale, de partenariats avec le secteur privé, ainsi que d'outils et de formations connexes.

47. L'Office a dispensé une formation spécialisée sur le renseignement dans le processus de justice pénale aux autorités tunisiennes en mars 2020. En partenariat avec le programme de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, financé par l'Union européenne, et malgré la pandémie, en novembre 2020, l'Office a aussi fourni une assistance sur place aux autorités tunisiennes concernant la gestion des scènes de crime après des attaques terroristes.

48. Conformément à la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, et pour soutenir les autorités des pays d'Afrique du Nord dans leurs enquêtes transfrontalières, des ateliers en ligne ont été organisés pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie en octobre et décembre 2020. Ces ateliers étaient axés sur les capacités normatives et techniques nécessaires pour l'utilisation des données sur les passagers et d'autres informations pertinentes afin de prévenir et combattre le terrorisme, conformément aux normes internationales.

#### *Moyen-Orient*

49. En octobre 2020, l'ONUSUDC a repris l'assistance technique sur place pour soutenir les praticiens en Iraq. Il a dispensé une formation spécialisée sur les enquêtes, les poursuites et les jugements relatifs à des affaires de terrorisme, dans le respect des droits de l'homme et en tenant compte des questions de genre. L'assistance était axée sur des mesures législatives, stratégiques, éthiques, psychologiques et pratiques visant à garantir la responsabilité tout en soutenant l'intégration sociale. En novembre 2020, l'Office a organisé une série d'activités de formation à l'intention du Bureau iraquien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des agents concernés afin de soutenir la mise en œuvre du régime de sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et de promouvoir la coopération avec les homologues régionaux pour lutter contre le financement du terrorisme.

50. L'ONUUDC a soutenu une étude sur la promotion du rôle des fonctionnaires irakiennes dans la lutte contre le terrorisme dans le pays, qui a examiné le rôle des femmes dans les services de détection et de répression et de justice pénale. L'étude recommande des pistes pour favoriser la représentation et l'autonomisation des femmes dans les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme. L'ONUUDC a aussi soutenu l'élaboration d'une version de la publication *Foreign Terrorist Fighters: Manual for Judicial Training Institutes* pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord afin de renforcer les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions terroristes commises par des ressortissants étrangers et de favoriser la coopération transfrontalière en la matière dans la région.

51. En 2020, l'Office a aussi aidé la Jordanie et le Liban à faire face aux combattants terroristes étrangers grâce à des activités d'assistance technique spécialisée sur le renseignement tiré du domaine public et les enquêtes basées sur les médias sociaux, les techniques d'entretien pour les populations vulnérables et la gestion des scènes de crime. En conséquence, les agents des services de détection et de répression et de la justice pénale ont acquis des compétences leur permettant d'obtenir des récits complets, précis et fiables de la part des victimes, des témoins et des suspects, et d'éviter les faux aveux. L'ONUUDC a fourni une assistance technique en juillet 2020 pour répondre à la menace d'infiltration terroriste dans les camps et les zones d'installation de réfugiés au Liban. L'assistance était axée sur l'utilisation optimale des bases de données et des listes relatives à la criminalité internationale et au terrorisme pour répondre à la menace.

52. L'Office a soutenu le renforcement des capacités des services de détection et de répression au Liban afin d'identifier et d'intercepter les combattants terroristes étrangers dans les aéroports internationaux grâce à un programme complet de renforcement des capacités mis en œuvre en coopération avec INTERPOL en 2020. Le programme était axé sur l'utilisation des données relatives aux passagers pour l'estimation des risques et l'identification des passagers suspects, y compris les combattants terroristes étrangers et les rapatriés.

## b) Asie

### *Asie occidentale*

53. L'Office a aidé l'Afghanistan à lutter contre le financement du terrorisme, en se concentrant sur le plan d'application de l'évaluation nationale des risques. Ce soutien comprenait une assistance liée aux enquêtes et à la désorganisation des réseaux de financement des groupes terroristes, à la lutte contre les flux de fonds illicites et à l'amélioration de l'application des sanctions.

### *Asie centrale*

54. En partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau des affaires de désarmement et d'autres partenaires, l'ONUUDC a fourni une assistance technique sur la lutte contre le lien entre terrorisme, armes et criminalité aux pays d'Asie centrale en 2020. L'objectif de l'assistance était de prévenir et de combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et leur fourniture illicite à des terroristes, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et des Principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (Principes directeurs de Madrid). En outre, l'Office a lancé une série d'auto-évaluations pour cinq pays d'Asie centrale, qui devaient être suivies de réunions pour effectuer une analyse approfondie et planifier les actions futures afin de garantir que les autorités disposent de capacités renforcées pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes et leur fourniture illicite à des terroristes.

55. En collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'ONUUDC a soutenu l'application de la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité en organisant des ateliers de base et avancés sur la lutte contre le financement du terrorisme au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan.

56. L'ONUSDC a continué à soutenir les pays d'Asie centrale dans leurs efforts de réadaptation et de réinsertion des enfants touchés par le terrorisme. Au Kazakhstan, il a organisé une table ronde virtuelle en juillet 2020 au cours de laquelle il a présenté les conclusions d'une évaluation des besoins d'assistance technique sur les mesures visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants exercée par des groupes terroristes et extrémistes violents. Les représentants du gouvernement ont approuvé le rapport. Dans le cadre du suivi de la table ronde et à la demande du gouvernement, l'ONUSDC a organisé cinq webinaires sur le renforcement des capacités à l'intention de 571 participants. Ces webinaires visaient à renforcer la coordination interministérielle et intersectorielle afin de garantir des stratégies de prévention et d'intervention complètes et durables en faveur des enfants touchés par le terrorisme.

57. Au Tadjikistan, l'ONUSDC, en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, a organisé, en juin et juillet 2020, des réunions consultatives en ligne avec des représentants du gouvernement axées sur les mesures visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants, en particulier ceux affectés par des combattants terroristes étrangers. En novembre 2020, l'ONUSDC a organisé son premier atelier hybride (sur place et à distance) sur la réadaptation et la réinsertion des enfants affectés par des combattants terroristes étrangers, auquel ont participé 21 personnes.

58. En 2020, l'ONUSDC a apporté une aide au Réseau d'Asie centrale pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et a fourni une assistance destinée à renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des acteurs de la société civile dans les pays d'Asie centrale. Le Réseau est axé sur la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme notamment par des mesures globales et coordonnées de poursuite et de réadaptation des combattants terroristes étrangers rentrant au pays et de leurs familles.

59. L'ONUSDC a élaboré des modules d'apprentissage en ligne consacrés aux liens entre l'extrémisme violent et la santé mentale, ainsi qu'aux aspects pratiques des approches multiservices de cette question, en mettant l'accent sur les combattants terroristes étrangers rentrant au pays et leurs familles. Les outils d'apprentissage en ligne doivent être produits en anglais et en russe.

#### *Asie du Sud*

60. L'Office a aidé divers pays d'Asie du Sud à lutter contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques en renforçant la capacité des agents de la justice pénale concernés à prévenir et détecter les cas pertinents, enquêter à leur sujet et en poursuivre et juger les auteurs. En 2020, l'Office a aidé le Pakistan à mettre en place son cadre national de lutte contre le financement du terrorisme, notamment grâce à deux exercices de simulation d'enquêtes et de procès pénaux sur le financement du terrorisme à l'intention des agents des services de détection et de répression et de la justice pénale de la province de Sindh.

61. L'ONUSDC a encouragé l'échange de bonnes pratiques entre les autorités nationales d'Asie du Sud pour apporter des solutions efficaces en matière de réadaptation et de réinsertion aux combattants terroristes étrangers et aux membres de leur famille qui se déplacent ou rentrent chez eux, y compris des peines de substitution à l'emprisonnement, des interventions communautaires et l'engagement d'acteurs privés et de la société civile. En réponse aux demandes du Bangladesh, des Maldives et de Sri Lanka, l'ONUSDC a présenté un projet de feuille de route sur la création d'un réseau sud-asiatique de praticiens axé sur les mesures visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, en vue de favoriser la coopération régionale. En 2020, l'ONUSDC a commencé à mettre à jour son manuel de formation intitulé *Investigation, Prosecution and Adjudication of Foreign Terrorist Fighter Cases for South and South-East Asia*, en tenant compte des défis posés par la COVID-19 et en soulignant la nécessité de lier les processus de justice pénale aux programmes de réadaptation et de réinsertion. En outre, l'ONUSDC était en train

d'élaborer un outil de formation pour l'Asie du Sud sur la prise en compte des questions de genre dans les mesures de justice pénale contre le terrorisme, en mettant l'accent sur le Bangladesh et les Maldives.

62. En décembre 2020, l'ONUSUD a organisé des consultations virtuelles avec les représentants de 44 organismes publics et organisations de la société civile dans le cadre d'une analyse de la situation des enfants associés à des groupes terroristes aux Maldives. Les conclusions et recommandations préliminaires de l'analyse ont été présentées et discutées avec les homologues nationaux lors d'une table ronde nationale.

#### *Asie du Sud-Est*

63. L'ONUSUD a fourni une assistance technique sur la lutte contre le terrorisme, y compris le financement du terrorisme, aux États Membres d'Asie du Sud-Est, ce qui a conduit à la création de viviers de formateurs nationaux issus de multiples organismes, notamment de services de renseignement financier, de services de police, d'organismes nationaux de coordination de la lutte contre le terrorisme, de services de poursuites pénales et d'autres organismes publics en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines. En Indonésie, l'Office a dispensé son premier cours en ligne sur les perturbations des flux financiers aux parties prenantes travaillant dans le domaine de la lutte antiterroriste.

64. Après avoir reçu une assistance technique en 2020 sur la prévention et l'intervention concernant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux par de jeunes adultes pour le recrutement et la propagande terroristes en Asie du Sud-Est, les autorités malaisiennes ont indiqué qu'elles avaient appliqué les connaissances nouvellement acquises dans divers contextes. La formation aurait aussi permis d'améliorer au sein de l'Agence nationale de cybersécurité les mécanismes permettant de mener des enquêtes en ligne, d'établir des profils et de demander des preuves numériques. En outre, l'Agence a indiqué que l'assistance avait contribué à renforcer la coopération interservices en Malaisie.

65. L'Office a été le fer de lance de la création de la plateforme Peace Hub en Indonésie. Supervisée par le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Indonésie, Peace Hub est une plateforme de programmation conjointe pour la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Sept entités des Nations Unies participent à cette plateforme, et de multiples initiatives conjointes ont été mises en œuvre par son intermédiaire.

66. En août 2020, à la demande du Gouvernement indonésien, l'ONUSUD a partagé les bonnes pratiques et des études de cas d'États Membres sur les poursuites engagées contre les terroristes et les combattants terroristes étrangers pour des infractions de terrorisme et d'autres crimes transnationaux. Cette collaboration visait à alimenter une étude commandée par l'Agence indonésienne de lutte contre le terrorisme. L'Office a apporté son soutien en ce qui concerne les victimes du terrorisme, le renforcement de la police de proximité pour prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et l'intégration des questions de genre. L'ONUSUD a aussi fourni un soutien au Gouvernement indonésien en matière de gestion des détenus extrémistes violents.

67. L'ONUSUD a soutenu le Groupe de contact sur la criminalité maritime dans les mers de Sulu et de Célèbes en fournissant un système électronique antifraude d'identification des navires pour les petites embarcations dans la région de la mer de Sulu. Cette activité, menée en partenariat avec les garde-côtes philippins, a consisté à piloter l'installation de plaques de pointage étiquetées par un code QR sur les embarcations maritimes dans les mers de Sulu et de Célèbes, reliées à la base de données d'immatriculation des navires des garde-côtes philippins, afin de lutter contre la criminalité maritime, notamment le mouvement de matériel de soutien au terrorisme.

**c) Amérique latine et Caraïbes**

68. L'Office a continué de fournir une assistance technique à la Colombie pour améliorer la coordination nationale en matière de lutte contre le terrorisme. Trois réunions de comités interservices visant à prévenir et à combattre le terrorisme et son financement ont eu lieu dans le pays en 2020. L'ONUSC a commencé à fournir une assistance technique en matière législative à la Colombie pour l'aider à respecter ses obligations internationales concernant le financement du terrorisme et les sanctions financières à l'encontre des personnes désignées.

**d) Europe du Sud-Est**

69. En Europe du Sud-Est, en partenariat avec l'OSCE, l'ONUSC a apporté son soutien aux autorités d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine pour renforcer les cadres et les capacités liés à la lutte contre le financement du terrorisme.

*Activités interrégionales de renforcement des capacités*

70. L'Office a dispensé une formation aux autorités des pays d'Asie centrale et d'Afrique du Nord afin de renforcer les mesures de justice pénale contre le terrorisme, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les enquêtes transfrontalières. Au Kazakhstan et en Ouzbékistan, l'Office a fourni une assistance technique aux agents des services de détection et de répression et de la justice pénale sur l'utilisation de techniques d'enquête avancées, les enquêtes sur les infractions transfrontalières et la gestion des scènes de crime dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En Asie du Sud et du Sud-Est, l'ONUSC a mené une série d'activités visant à promouvoir l'application de plusieurs instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, et a fourni une assistance technique pour renforcer les capacités de lutte contre l'utilisation d'engins explosifs improvisés pour des infractions liées au terrorisme.

71. En 2020, l'ONUSC, dans le cadre du projet de communication aéroportuaire, a aidé les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à identifier et à intercepter les combattants terroristes étrangers dans les aéroports internationaux. Les activités de renforcement des capacités visaient à sensibiliser les agents de première ligne des services de détection et de répression à l'utilisation des données relatives aux passagers pour l'identification des passagers suspects, tels que les combattants terroristes étrangers, et d'autres activités illicites, notamment la contrebande d'espèces et de métaux précieux, qui pourraient servir à financer le terrorisme ou à faciliter le voyage de combattants terroristes étrangers. Les activités ont été menées en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et INTERPOL. En novembre 2020, un atelier sous-régional a été organisé pour renforcer la coopération transfrontalière en matière de détection et de répression afin de prévenir et de combattre le terrorisme en Éthiopie, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Somalie.

**e) Activités mondiales de renforcement des capacités**

72. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes en 2019 pour aider les États Membres à prévenir, détecter, instruire et poursuivre les infractions terroristes et autres crimes graves, y compris les voyages qui s'y rapportent, en recueillant et analysant les données relatives aux passagers conformément aux obligations et aux normes internationales, en particulier à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité. Ce programme est exécuté en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUSC, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau de l'informatique et des communications et INTERPOL.

73. Dans le cadre du programme, l'ONUSC fournit un soutien juridique aux États Membres pour la rédaction et la révision des cadres normatifs relatifs aux renseignements préalables concernant les voyageurs et aux dossiers passagers, ainsi

qu'un soutien au renforcement des capacités pour la création de services d'information sur les passagers. En 2020, des consultations d'évaluation menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et impliquant tous les partenaires du programme ont eu lieu avec des représentants du Botswana, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, des Philippines et de la Sierra Leone. L'Office fournit une assistance législative sur une base continue à l'Azerbaïdjan, au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à la Gambie, au Ghana, à la Sierra Leone, au Soudan et au Togo.

74. En août 2020, l'ONUDC a soutenu le lancement de la publication *From Victims of Terrorism to Messengers for Peace: A Strategic Approach*, qui souligne le rôle important que les victimes peuvent jouer dans la promotion de la paix et la délégitimation des justifications de la violence terroriste, et vise à renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes de soutenir les victimes à cet égard.

75. Pour aider les États Membres à éliminer les facteurs qui favorisent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, et conformément aux priorités énoncées dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, l'ONUDC a publié en 2020 un guide technique intitulé *Preventing Violent Extremism through Sport: Technical Guide*. Élaboré dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et en consultation avec des entités des Nations Unies et des experts universitaires, ce guide contient à l'intention des décideurs et des praticiens des conseils sur le renforcement des initiatives basées sur le sport pour prévenir l'extrémisme violent menant au terrorisme chez les jeunes.

76. Il identifie cinq domaines d'intervention par l'intermédiaire du sport : espaces sûrs, inclusion sociale, éducation, résilience et autonomisation, et reconnaît la contribution du sport à la promotion de la tolérance et du respect, à l'autonomisation des jeunes et des communautés et au renforcement de l'inclusion sociale. Le guide est disponible en anglais et le sera en arabe et en russe. En outre, un guide pratique pour les formateurs et un cours d'apprentissage en ligne sur le recours au sport pour prévenir l'extrémisme violent seront élaborés pour permettre des activités en ligne de renforcement des capacités pendant la pandémie de COVID-19.

77. En juillet 2020, l'Office a lancé un module d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Ce module vise à améliorer la compréhension des stratagèmes utilisés par les groupes terroristes pour collecter des fonds et examine les mesures appropriées pour empêcher la collecte de fonds pour le terrorisme et pour saisir ces fonds.

78. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et de l'initiative Éducation pour la justice, l'Office a élaboré du matériel et des outils pédagogiques afin de donner aux éducateurs les moyens d'aborder les questions liées au terrorisme avec leurs élèves, notamment 15 modules universitaires et un guide pédagogique sur la lutte contre le terrorisme, qui sont disponibles en anglais, en chinois et en russe. Certains modules sont aussi disponibles en arabe et en espagnol. En novembre 2020, l'ONUDC, en collaboration avec l'Université normale de Beijing, a organisé un événement en ligne pour lancer la version chinoise de la série de modules universitaires sur la lutte antiterroriste. Des séminaires et des conférences en ligne ont été organisés en collaboration avec des établissements universitaires du Ghana et du Kirghizistan pour présenter et promouvoir l'utilisation des modules sur la lutte antiterroriste.

79. Dans le cadre de l'initiative mondiale sur les preuves militaires élaborée par le Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme du Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'ONUDC a facilité la traduction en plusieurs langues, dont l'arabe et le portugais, des Lignes directrices visant à faciliter l'utilisation et l'admissibilité comme preuves devant les tribunaux pénaux nationaux

des informations recueillies, traitées, conservées et partagées par l'armée pour poursuivre les infractions terroristes.

80. Pour répondre au besoin d'expertise spécialisée sur les questions juridiques, politiques et opérationnelles qui se posent lorsque des groupes terroristes opèrent dans des contextes de conflit armé, l'ONUSUD a élaboré un nouveau cours en ligne sur la lutte contre le terrorisme et le droit international humanitaire, qui a été dispensé deux fois au cours de l'année 2020, en s'appuyant sur la contribution d'experts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Comité international de la Croix-Rouge. L'ONUSUD a aussi proposé un nouveau cours en ligne sur les crimes internationaux et les infractions liées au terrorisme.

#### 4. Coopération internationale et entraide judiciaire

81. Dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur la coopération transfrontalière et la gestion des preuves électroniques, l'ONUSUD a organisé en avril 2020 une réunion en ligne rassemblant des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et internationales et d'instituts de formation en matière de détection et de répression et de justice pénale afin de recueillir des contributions sur un projet de module de formation basé sur le *Guide pratique sur la demande de preuves électroniques à l'étranger*. En octobre, l'ONUSUD et ses partenaires ont organisé des réunions de groupes d'experts en ligne sur le guide avec des représentants d'États Membres, puis avec des prestataires de services pour soutenir l'échange de preuves électroniques.

82. En collaboration avec les autorités nigérianes, pakistanaises et sud-africaines, l'Office a organisé plusieurs ateliers en ligne sur la demande de preuves électroniques auprès des fournisseurs de services dans le cadre d'enquêtes transfrontalières liées à la lutte contre le terrorisme. L'atelier qui s'est tenu au Pakistan a permis aux participants de prendre connaissance d'un projet de guide national pour la présentation de demandes de conservation, de divulgation volontaire, de divulgation d'urgence et d'entraide judiciaire dans les affaires de terrorisme impliquant des preuves électroniques.

83. Dans le cadre de la coopération internationale et de l'entraide judiciaire, l'ONUSUD s'est associé à des entités telles que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Association internationale des procureurs et poursuivants, le Secrétariat du Commonwealth, l'Union européenne, EuroMed Justice, EuroMed Police, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Organisation des États américains et l'OSCE. En outre, étant donné que les fournisseurs de services de communication jouent un rôle important en soutenant régulièrement l'organisation d'événements de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative mondiale sur l'échange transfrontalier de preuves électroniques, l'ONUSUD s'est associé à des fournisseurs de services de communication et de services connexes, notamment Facebook, Apple, Twitter, Uber, Careem, Google, Microsoft et l'Association européenne des fournisseurs de services Internet (EuroISPA).

84. En Afrique de l'Est, l'ONUSUD a encouragé la coopération régionale en soutenant la mise en service du Centre d'excellence régional pour la lutte contre le terrorisme de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est, en organisant conjointement des activités régionales de renforcement des capacités sur une série de questions liées à la lutte antiterroriste, notamment la sécurité des frontières, et en s'attaquant aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Ce soutien a permis d'élaborer des recommandations pour renforcer la coopération régionale sur ces questions.

85. L'Office a aidé le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée à faciliter l'entraide judiciaire internationale dans la région. Grâce à son soutien à la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel, l'ONUSUD a renforcé la coopération en matière pénale entre les États Membres du Sahel. Un projet de mémorandum d'accord entre la Plateforme de

coopération judiciaire et le Groupe de cinq pays du Sahel a été élaboré à la fin de 2019. En mai 2020, les points focaux de la Plateforme se sont réunis pour discuter des défis découlant des restrictions liées à la COVID-19 concernant le traitement des affaires liées au terrorisme, ce qui a conduit à des solutions concrètes et innovantes pour surmonter ces restrictions. En Afrique de l'Est et du Centre, l'ONUSUDC a appuyé le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

## 5. Réforme des prisons, réadaptation et réinsertion

86. L'ONUSUDC soutient depuis longtemps les États Membres en ce qui concerne la gestion des détenus extrémistes violents et le respect de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). À cet égard, il a fourni une assistance technique en Iraq, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouganda et en Tunisie.

87. L'Office a achevé avec succès la construction d'un tribunal antiterroriste de haute sécurité au Kenya, qui comprend deux salles d'audience spécialisées permettant de mener les procès en toute sécurité et dans le respect des droits de l'homme. Toujours au Kenya, l'ONUSUDC a construit des quartiers d'isolement pour améliorer la gestion des détenus extrémistes violents et réduire le risque de radicalisation dans les prisons.

88. À la suite d'une importante attaque terroriste perpétrée par Al-Shabaab et visant la prison centrale de Mogadiscio en août 2020, l'Office a contribué au rétablissement d'une sécurité adéquate dans la prison en fournissant des équipements et des infrastructures de sécurité. Dans cette prison et dans d'autres prisons du pays, l'ONUSUDC a encouragé la réadaptation et soutenu l'atténuation des risques de radicalisation. Il a soutenu des activités de formation professionnelle pour renforcer les compétences et la confiance des agents pénitentiaires. Un nombre croissant de détenus participent à divers programmes de formation professionnelle qui contribuent à améliorer l'infrastructure des établissements pénitentiaires et des zones environnantes, sous la supervision des agents pénitentiaires.

89. Afin de promouvoir des pratiques plus responsables et plus conformes aux droits de l'homme, un système de gestion des dossiers des détenus a été introduit dans cinq prisons de Somalie. Le système a conduit à la numérisation complète des informations relatives à l'enregistrement des détenus, tout en permettant aux agents d'enregistrer correctement les cas et les informations relatives à la détention, notamment en ce qui concerne les risques posés par les détenus.

90. En 2020, l'ONUSUDC a poursuivi l'élaboration d'un manuel d'assistance technique à l'intention des agents de la justice pénale et des autres parties prenantes concernées sur l'utilisation efficace de mesures non privatives de liberté appropriées comme alternatives à l'emprisonnement pour les infractions liées au terrorisme.

## B. Coordination entre les organismes des Nations Unies

91. L'ONUSUDC a participé activement au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies, présidant le Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme. Le groupe de travail était coprésidé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. L'ONUSUDC assure aussi la vice-présidence du Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, et la coprésidence du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation. En outre, il a participé activement à tous les autres groupes de travail du Pacte.

92. En décembre 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUSUDC ont signé un plan d'action pour la collaboration et la coopération, afin de s'acquitter des mandats et d'atteindre les objectifs des deux entités en ce qui concerne le soutien aux États Membres pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de

l'Organisation des Nations Unies et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

93. L'ONUSC a collaboré avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour fournir aux États Membres une assistance technique sur mesure afin d'appliquer efficacement des régimes de sanctions financières ciblées, conformément aux résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1988 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité.

### C. Suivi et évaluation

94. En partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice, l'ONUSC a entrepris en 2020 une métasynthèse indépendante des évaluations menées par les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme depuis 2018 dans le cadre de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies. Les résultats de la métasynthèse devraient permettre aux entités du Pacte de partager avec un large public, y compris les États Membres, les résultats consolidés, les enseignements et les meilleures pratiques en découlant et de définir les mesures envisageables et des recommandations en vue de renforcer les approches, les cadres et les systèmes d'évaluation communs.

## IV. Conclusions

95. Les conséquences de la crise sanitaire due à la COVID-19 et l'impact qu'elle a eu sur les manifestations du terrorisme, en particulier le recours accru à la technologie et aux réseaux en ligne, montrent que les réponses des États Membres doivent être de plus en plus connectées et intégrées, notamment grâce au partage d'informations en temps réel, à des techniques de renseignement avancées et à des opérations conjointes, selon les critères de proportionnalité, de légalité, de responsabilité et de nécessité.

96. Les médias sociaux et les entreprises de l'Internet ont mené des recherches et investi dans la mise en relation des personnes et la création et l'expansion des marchés. Les terroristes détournent les innovations résultant de ces efforts pour promouvoir des idéologies violentes. La capacité mondiale de résoudre ce problème reste limitée et les pays à faible revenu ont besoin d'aide pour y faire face. Les États Membres et l'Organisation des Nations Unies doivent s'associer de plus en plus aux entreprises, afin d'investir dans des solutions tout en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

97. Les États Membres devraient envisager d'élaborer et d'appliquer des stratégies globales pour faire en sorte que les enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents soient traités avant tout comme des victimes, afin d'empêcher que les enfants ne participent à de tels groupes et à la violence ; veiller à ce que toute mesure visant les enfants associés à ces groupes ait pour objectifs essentiels la réadaptation, la réinsertion et l'intérêt supérieur de ces enfants ; et mettre en place des systèmes de justice pour mineurs qui soient équitables, transparents et adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre, ou renforcer ceux qui existent déjà.

98. De nombreux États Membres sont confrontés à des défis considérables en ce qui concerne la réadaptation et la réinsertion des personnes soupçonnées d'avoir été associées à des groupes terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent. Des milliers de personnes soupçonnées d'avoir été associées à des groupes terroristes, y compris des conjoints et des enfants de terroristes présumés, ont continué à être détenues sans procès ni perspective de libération, dans des circonstances qui violent les droits de l'homme et constituent une urgence humanitaire. Par conséquent, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies complètes et adaptées de poursuites, de réadaptation et de réinsertion conformément à la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, y

compris des mesures de déradicalisation et l'évaluation renforcée des mesures de réadaptation, restent une priorité pour de nombreux pays.

99. La nécessité d'une assistance intégrée pour relever les défis en constante évolution en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme est plus urgente que jamais, alors que le monde reste sous la pression de la pandémie de COVID-19.

---